



Chaque syndiqué doit émettre un vote pour :

- 1 - l'orientation fédérale nationale
- 2 - le rapport d'activité fédérale national
- 3 - l'orientation fédérale départementale

Vous trouverez dans le supplément à *Pour* n°259 d'octobre 2024 :

- le rapport national d'activité
- l'expression et les listes nationales des tendances



Vous trouverez dans le bulletin FSU 75 envoyé par courrier à tou-tes les adhérent-es :

- les listes départementales
- les textes d'orientation

Vous trouverez ci-joint :

- 1 bulletin de vote (*spécial Paris, car vote national et départemental*)
- 1 enveloppe intérieure bulle
- 1 enveloppe extérieure pré-imprimée (à utiliser en complétant les rubriques afin de bien différencier votre courrier à l'arrivée pour que l'enveloppe ne soit pas ouverte).

POUR VOTER :

Ont le droit de vote, les collègues à jour de leur cotisation 2023-2024 et / ou 2024-2025 enregistrée au S3 au plus tard le jeudi 28 novembre 2024.

Le vote est un vote individuel, à bulletin secret.

Pour les élections concernant l'orientation fédérale, le scrutin est de liste, sans rature ni panachage.

Vote sous double enveloppe

- **1 enveloppe bulle**, sur laquelle ne devra figurer aucune indication, contenant le bulletin de vote, enveloppe à insérer dans :

- **1 enveloppe d'expédition pré-imprimée** à compléter impérativement (nom, prénom, catégorie, signature)

A POSTER AU PLUS TARD LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 (attention cachet de la poste faisant foi)

Vous pouvez également déposer votre vote au S3 du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

SNES S3 de Paris
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL CEDEX